

**F.L.C.K.**

**Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak a.s.b.l.**

***Fiche d'inscription***

**START4ADULTS 2022**

**Cours 1 : 3 et 5 août**

**Cours 2 : 10 et 12 août**

**Je m'inscris au cours numéro .....**

Voici mes coordonnées personnelles :

Nom .....

Prénom ..... Date de naissance.....

Rue et n° .....

Code postal ..... Localité .....

n° de téléphone..... e-mail .....

En cas d'urgence pendant les stages (accident, malaise, intempéries etc) une personne de contact est disponible au n° .....

Je m'engage à respecter strictement les consignes des moniteurs sur place.

Je déclare par ma signature avoir lu, compris et accepté les consignes pratiques et les conditions générales reprises sur les pages suivantes :

.....  
 Une copie mon **CERTIFICAT DE NAGEUR** est joint à la présente.

---

La 1ère page de cette fiche d'inscription est à renvoyer par e-mail au **start4kids@cnev.lu**

Les frais de participation de 50,- Euro pour un cours sont à payer en espèces au début de la 1<sup>ère</sup> séance au moniteur.

Des renseignements complémentaires pourront être demandés par e-mail au:  
**start4kids@cnev.lu** (en semaine uniquement, temps de réaction 48 heures)

Votre personne de contact pendant les stages sera Monsieur Erny KLARES.

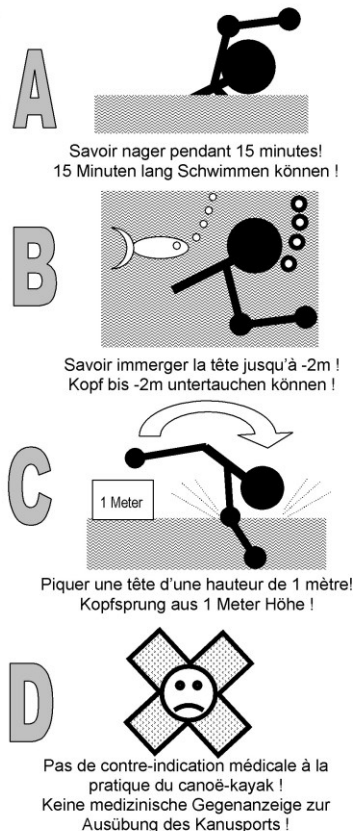
Il pourra être joint au téléphone 691 430 628 uniquement pendant les journées de stage.

En cas d'empêchement veuillez le prévenir par e-mail ou SMS au numéro ci-dessus.

La tâche du moniteur sur l'eau est assurée par M. Chrëscht Beneke.



### Conditions de participation Teilnahmebedingungen



### Conditions générales de participation.

Les suivantes conditions générales de participation concernent les activités organisées par la Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak a.s.b.l., mentionnée dans le texte comme F.L.C.K.

Il est à signaler que la nature de cette activité ne prévoit pas l'encadrement de personnes présentant un handicap permanent ou occasionnel (y compris blessure actuelle), physique ou mental. Le cas échéant, et pour assurer la sécurité des participants, des mesures supplémentaires devront être organisés et le nombre des moniteurs multiplié. Ce cas est à communiquer déjà lors de la demande de réservation.

Est considéré par la suite comme PARTICIPANT, toute personne participant à un stage encadré et qui appartiennent au même groupe.

Pour les groupes de jeunes ou groupes scolaires, le personnel encadrant et enseignant est considéré comme être un participant.

#### **§ 1) RESPONSABILITÉS lors de stages organisés par la F.L.C.K.:**

§ 1.1) F.L.C.K. asbl assurera la sécurité des participants à bord des bateaux au sein d'un même groupe et la conformité aux normes du matériel mis à disposition : bateau, pagaie, gilet d'aide à la flottaison selon ISO EN 12402-5, casque selon EN 1385.

En cas de non respect des consignes de sécurité par un ou plusieurs participants, F.L.C.K. asbl se réserve le droit d'interrompre et/ou d'arrêter immédiatement et sans compensation le stage, sans que les présentes conditions générales soient affecté. Il en est de même pour le cas d'un comportement mettant en péril la sécurité des participants et/ou de l'encadrement. Les participants doivent obéir immédiatement à l'obligation de quitter les embarcations.

En cas de force majeure (p.ex. Orage, crue, vents forts, hautes eaux, basses eaux, défaillance d'un moniteur, défaillance technique, ...), dans l'intérêt des participants, ou pour assurer leur sécurité, F.L.C.K. asbl peut modifier, suspendre ou annuler sans compensation le stage, sans que les présentes conditions générales ne soient affecté.

F.L.C.K. asbl peut immédiatement mettre fin sans compensation au stage et sommer les participants à quitter les embarcations si, par leur comportement il est visible qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires ou les capacités corporelles et coordinatives pour conduire une embarcation sans se mettre en danger eux-mêmes ou d'autres personnes. Les participants doivent obéir immédiatement à l'obligation de quitter les embarcations. Ceci vaut également pour un participant individuel au sein d'un groupe.

§ 1.2) Le participant ou le chef de groupe certifie par sa signature que lui-même et chaque personne de son groupe ou famille, participant à l'activité de canoë-kayak remplit tous les prérequis illustrés par les dessins A+B+C+D en début de texte, et ne se trouvent pas sous influence d'alcool ou autres drogues.

Le chef de groupe certifie également d'avoir informé chaque participant de son groupe ou famille sur le contenu des présentes conditions générales.

Dans le cas d'un groupe de participants, celui-ci va désigner par écrit et nommer une personne responsable sur place pour le groupe, et qui va occuper la fonction de chef du groupe.

Dans le cas d'une participation par un mineur d'âge, ses parents, tuteurs ou chef de groupe resteront joignables par téléphone pendant toute la durée du stage. Le numéro sera à communiquer à l'avance à la F.L.C.K.

Chaque participant doit respecter scrupuleusement les consignes et informations données par le moniteur et/ou l'encadrant de F.L.C.K. asbl aussi bien à terre que sur l'eau.

Le chef du groupe à l'obligation d'assurer la sécurité des membres de son groupe qui ne participent pas au stage de la F.L.C.K.

§ 1.3) Les participants acceptent tous les risques liés aux activités en plein air et plus particulièrement au canoë-kayak, notamment à l'exposition au soleil, au vent et à la pluie, au froid, aux intempéries, à l'humidité et au contact avec le fond et les berges de la rivière qui sont très glissants et instables.

Vu la nature de l'activité de canoë-kayak, le contact, même prolongé, avec une eau plus ou moins froide et le retournement du bateau (chavirage) suite à une perte d'équilibre peut survenir à tout moment.

Les participants acceptent de naviguer sur un cours et plan d'eau, dont l'eau ne répond pas aux normes européennes d'hygiène, fixées par la directive 2006/7/CE pour les eaux de baignade.

Le respect et la protection de l'environnement naturel seront à observer pendant toute la durée de la prestation.

### **§ 2) Centre National d'Eau Vive à Diekirch (C.N.E.V. « al Schwemm »), canal d'eau vive.**

Pour la navigation sur le canal d'eau vive au C.N.E.V. « al Schwemm », tous les participants doivent se conformer strictement et immédiatement à toute consigne du/des moniteurs ou toute autre personne responsable du C.N.E.V.

**F.L.C.K.**

**Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak a.s.b.l.**

Les participants acceptent que le canal d'eau vive n'est PAS un parc d'attractions, mais une piste d'entraînement pour le canoë-kayak avec tous les risques et dangers qu'une rivière d'eau vive présente. Le risque de collision avec des obstacles et de retournement avec le bateau, suivi d'une nage dans un courant fort et le toucher contre des obstacles rigides est omniprésent ainsi que tous les risques de blessure et de noyade qui pourront en résulter pour les personnes.

La navigation sur le canal d'eau vive est formellement interdite sans autorisation expresse et la présence du moniteur F.L.C.K.

En cas de non-respect des consignes de sécurité par un ou plusieurs participants, F.L.C.K. asbl se réserve le droit d'interrompre et/ou d'arrêter immédiatement le stage sans que les présentes conditions soient affectées. Les participants doivent obéir immédiatement à l'obligation de quitter les embarcations.

**§ 2) Remplacement matériel.**

En cas de détérioration, dégradation ou perte délibérée du matériel mis à sa disposition, le participant doit le remplacer avec sa valeur à neuf.